

Professions libérales : votre TVA expliquée tout simplement (PL)

Objectifs :

Connaître les principes généraux de la TVA. Connaître les obligations déclaratives. Réaliser votre contrôle de TVA.

Date et durée :

- Lundi 27 février 2023 de 9h à 11h (2h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT

Public concerné : Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE, collaborateurs de cabinet comptable

Intervenante : Fatima AMOUCHE, responsable technique pour les professions libérales à France Gestion

Pré-requis : Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exemples pratiques
- Quiz
- Mise à disposition d'un support pédagogique à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation, conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

- Lors du déroulement de la formation :
 - Mises en situation, exercices et corrigés
- A l'issue de la formation :
 - Questions orales et réponses

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Rappel des principes (TVA collectée et TVA déductible)

- Champ d'application (TVA collectée) : franchise en base, opérations imposables et exonérées
- Principes de déduction (TVA à récupérer) : éléments ouvrant droit à déduction, conditions de forme et de fond
- Les différents régimes de TVA : réel normal, réel simplifié
- Etablir sa déclaration de TVA selon le régime de TVA
- Dématérialiser des déclarations de TVA et télépaiement

2^{ème} partie – Réaliser son contrôle de TVA et régulariser

- Cas pratiques
- Questions / Réponses